

## Le métier

Avec la **mention animation sociale**, l'animateur peut concevoir et conduire des projets visant le développement de la **relation sociale**, l'insertion sociale ou le **maintien de l'autonomie** de la personne.

Il est également amené à encadrer des actions d'**animation sociale**; participer au fonctionnement de la structure dans son environnement; et à accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative.

L'animateur social exerce dans une **association ou une entreprise**. Il peut également préparer les concours de la fonction publique territoriale (éducateur territorial des activités physiques et sportives, animateur territorial) ou de la fonction publique hospitalière (animateur).

## La formation

### Niveau 4 (Bac)

- **12 mois** de formation
- **640 heures** de cours théoriques

La formation est répartie en 4 domaines de compétences :

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- Mettre en œuvre un projet d'animation sociale s'inscrivant dans le projet d'une structure.
- Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale
- Mobiliser des démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale.

**Rentrée : Septembre et Décembre 2024**



	ASKORIA Site de Rennes (35) - Décembre		ASKORIA Site de St-Avé (56) - Septembre	
Nombre de semaines dans l'établissement employeur	32	62% ETP*	32	62% ETP*
Nombre de semaines en centre de formation	18		18	
Nombre de semaines en stage hors établissement employeur	2		3	

\*ETP = Équivalent Temps Plein

## Conditions d'accès

- L'apprenti doit avoir **moins de 30 ans** à la date de début de contrat (**aucune limite d'âge** pour les personnes reconnues travailleurs handicapés)
- Justifier d'une **expérience d'animateur** professionnel ou non professionnel auprès de tout public d'une **durée minimale de 200 h** (sauf si dispense)
- Être titulaire de l'une des **attestations de formation relative au secourisme** (AFPS, PSC1, PSE1, PSE2, AFGSU ou STT)
- Formation accessible aux **personnes en situation de handicap**.

## Comment rentrer en apprentissage ?

- Se **pré-inscrire** sur [www.arfass.org](http://www.arfass.org)
- Être admis suite à l'**entretien de sélection** organisé par ASKORIA
- Trouver un **employeur** - L'ARFASS peut vous aider dans vos démarches
- Contacter **le/la chargé.e de développement** de l'ARFASS (voir coordonnées au verso)
- Après validation de la pré-inscription, l'ARFASS contacte l'employeur et fournit une **fiche recrutement** à compléter
- A **réception de ce document renseigné**, l'inscription est effective (dans la limite des places disponibles)
- A la **signature du contrat d'apprentissage**, l'inscription est définitive



## Le contrat d'apprentissage

### Le statut de l'apprenti

Les conditions de travail de l'apprenti sont les mêmes que celles soumises aux autres salariés de l'établissement.

### Date de début de contrat

Le contrat d'apprentissage peut démarrer jusqu'à 3 mois avant la date de rentrée.

### Période d'essai

La durée est de 45 jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée chez l'employeur (article L.6222-18 du code du travail).

### Temps de travail

La durée de travail hebdomadaire est celle qui s'applique dans l'entreprise. Elle comprend le temps passé en entreprise, en stages pratiques et en centre de formation.

### Les congés payés

Conformément au Code du travail et sous réserve de dispositions contractuelles et conventionnelles plus favorables : 5 semaines par an.

## Le maître d'apprentissage

L'apprenti se forme dans l'établissement en lien étroit avec son maître d'apprentissage qui assure la responsabilité de son encadrement. Ce dernier doit posséder la **compétence professionnelle requise** pour assurer la formation du jeune dont il a la responsabilité.

À savoir : Il doit être **titulaire d'un diplôme supérieur ou égal au niveau IV** dans le champ de l'animation et/ou justifier d'**au moins 3 ans en poste d'animateur**.

Si les conditions ci-dessus ne sont pas réunies, possibilité de mettre en place un co-tutorat avec un animateur externe à la structure.

Réalisation CFA de l'ARFASS  
Oct 2023 - Document non contractuel

## La rémunération de l'apprenti

	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 - 29 ans
1ère année	43 % SMIC	53 % SMIC*	100% SMIC*

Établissement SSSMS**	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 - 29 ans
1ère année	50 % SMIC	65 % SMIC*	100% SMIC*

\* ou du SMC correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable

\*\* SSSMS : Branche Professionnelle du secteur sanitaire social et médico-social à but privé non lucratif

**Coût de la formation : Gratuit pour l'apprenti**  
**Aide au permis de conduire pour l'apprenti : 500€**

## Les aides financières pour l'employeur

### ■ POUR LE SECTEUR PRIVE

- Réduction générale des cotisations patronales renforcée
- Aides financières

- Aide à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage

Versée par l'OPCO - Sous condition : se renseigner auprès de son OPCO

- Aide unique à l'apprentissage

Aide de 6 000 € pour les contrats signés à partir du 01/01/2023

Versée la première année d'exécution du contrat

> Pour les entreprises de moins de 250 salariés : sans conditions

> Pour les entreprises de 250 salariés et + : avec conditions

Conditions sur [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

### ■ POUR LE SECTEUR PUBLIC

N'hésitez pas à contacter le CFA de l'ARFASS pour obtenir un devis concernant le coût pédagogique de la formation

- Exonération des cotisations patronales relatives aux assurances sociales
- Aides financières

- Par le CNFPT ou l'ANFH

Conditions sur [www.arfass.org](http://www.arfass.org)

Rubrique Employeur / Les aides financières

## Formation de maître d'apprentissage

L'ARFASS propose une formation de Maître d'Apprentissage

1 session par mois

Infos sur : [www.arfass.org](http://www.arfass.org)

[www.arfass.org](http://www.arfass.org)

Se former  
dans le 35

[contact@arfass.org](mailto:contact@arfass.org)  
02 96 75 46 79

Se former  
dans le 56

Nathalie GAUDIN  
[n.gaudin@arfass.org](mailto:n.gaudin@arfass.org)  
07 56 02 72 80